

Politique de Belfius en matière de limitations sectorielles

Belfius veut faire des choix transparents en ce qui concerne ses activités : que faisons-nous et que ne faisons-nous pas ? Nous voulons nous fixer des limites pertinentes et, ce faisant, accentuer la dimension durable de l'économie belge.

Belfius a donc décidé d'examiner en détail sa politique sectorielle et de la resserrer davantage encore en 2020. Nous préparons actuellement la mise en œuvre des règles plus strictes.

Vous trouverez ici une mise à jour des exclusions et restrictions applicables. Nous continuerons d'actualiser et de développer sans relâche notre politique en matière de limitations sectorielles. Dès que de nouvelles limitations sectorielles seront applicables, elles seront ajoutées à cette politique.

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LES EXCLUSIONS ET/OU RESTRICTIONS

- > Certains secteurs sont clairement controversés. Ces secteurs sont totalement exclus du périmètre d'activité de Belfius. Ce qui signifie qu'aucune entité du groupe Belfius ne peut entamer des affaires avec une entité ou une organisation visée par la politique d'exclusion.
- > Certains secteurs sont considérés comme 'sensibles'. Par rapport aux autres secteurs, les secteurs sensibles présentent clairement un risque accru d'impact négatif sur l'environnement ou la société. Belfius n'exclut pas totalement ces secteurs, mais les soumet à des directives et/ou limitations basées sur des principes largement reconnus par la communauté internationale. Belfius ne fera des affaires ou ne coopèrera avec ces entreprises ou entités que dans la mesure où elles respectent ces directives, dans le cadre des limitations convenues.

RÈGLES RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

- > La politique en matière de limitations sectorielles s'applique à toutes les activités professionnelles de toutes les entités Belfius, qui entretiennent une relation directe avec une contrepartie (potentielle), un partenaire ou un client existant.
- > En matière de produits et services, sont concernés par cette politique : toutes les formes de crédits (y compris financements commerciaux et garanties bancaires), tous les dépôts (y compris l'ouverture de comptes pour de nouveaux clients), toutes les formes de leasing (y compris bien immobilier), tous les investissements (y compris assurances et placements pour compte propre), toutes les activités commerciales, toutes les activités d'assurance et tous les investissements en actions (à l'exception des fonds d'investissements indirects gérés par des tiers - trackers par exemple).
- > Pour mettre cette politique en œuvre de manière raisonnable et réaliste, et pour se montrer juste et honnête envers ses clients et partenaires existants, Belfius a choisi de différencier son approche selon qu'il s'agit de clients et contrats du portefeuille existant ou de nouvelles entités et transactions :
 - Pour les nouveaux acteurs et les nouvelles activités, les nouvelles règles de la politique sont applicables immédiatement.
 - Pour le portefeuille existant, Belfius introduira les nouvelles règles progressivement. L'ambition et le timing de la mise en œuvre seront déterminés par secteur.
- > Dans un premier temps, cette politique n'est applicable qu'aux parties prenantes directes, pas aux fournisseurs.

